

Fiche de poste

**Enseignant coordonnateur d'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) en collège
Option A**

Texte(s) de référence : circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré.

Titres et diplômes requis :

- CAPA-SH ou du 2CA-SH option A à défaut personnel non spécialisé s'engageant à présenter le CAPA-SH ou le 2CA-SH dans l'année et disposant de compétences en langue des signes française.

Profil du poste

Public

L'ULIS accueille des jeunes adolescents avec déficience auditive

Missions

Mettre en place des parcours de scolarisation individualisés

- Mettre en oeuvre un enseignement adapté et des actions de remédiation pédagogique
- Diversifier les modalités d'inclusion pour répondre de manière souple aux besoins des élèves
- Organiser les temps de scolarisation dans les classes de référence
- Assurer la cohérence des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- Faciliter la poursuite d'une formation adaptée aux compétences de chacun des élèves
- Permettre le maintien et la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale

Participation à l'élaboration du projet de l'ULIS

- Organiser la mission des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) intervenant auprès des élèves de l'ULIS
- Organiser l'intervention des services de soins pendant le temps scolaire.

Compétences requises

- Connaissance des parcours de formation dans le 1° et 2° degré
- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle
- Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante dans le cadre des projets individualisés de chaque jeune de l'ULIS
- Capacité à identifier les besoins et potentialités des élèves pour favoriser leur orientation
- Capacité à mettre en oeuvre un enseignement adapté et des aides pédagogiques
- Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées

Conditions d'exercice

La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence au décret n° 2014-940 du 20 août 2014 et à la circulaire n° 2015-057 du 29 avril 2015.

Implantation du poste

Collège du département

Candidatures

Une lettre de motivation et un curriculum vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination
Commission départementale
Contact
Secrétariat ASH : ienash02@ac-amiens.fr – 03 23 26 22 12